

Missions de l'Exploitation Agricole

Les 5 missions de l'Exploitation sont celles assignées à l'Enseignement Agricole par le code rural et de la pêche maritime (Art L811-1)

Ainsi l'Exploitation contribue évidemment à la mission de formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue que structure les autres centres de l'EPLEFPA, Elle contribue aussi, à leurs côtés à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des adultes, De manière privilégiée, l'exploitation participe à l'animation et au développement des territoires ainsi qu'aux activités de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaires,

Enfin, dans le cadre de dynamiques engageant tout l'EPLEFPA, l'Exploitation participe à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants,

L'exercice de ces missions n'est possible qu'à travers les synergies naturelles qui existent entre l'exploitation et les centres de formation de l'EPLEFPA d'Ahun (LEGTPA, CFA et CFPPA) mais aussi d'autres EPLEFPA, Il est également réalisable grâce aux partenariats, durables ou plus ponctuels, établis avec des collectivités, des organisations professionnelles, des entreprises